



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Schär Gilberte

2021-CE-37

### Vaccins COVID-19 : passons à la vitesse grand V

#### I. Question

Le ratio de vaccinations administré d'un canton à l'autre est bien différent. Il ne s'agit pas là d'un concours, mais bien de mesurer l'enjeu de la situation.

D'une part, la santé de la population est un élément crucial. Mettre tout en œuvre pour assurer la vaccination aux personnes âgées et aux personnes à risque, permettant à ces personnes de retrouver une qualité de vie, reste une priorité essentielle. Prioriser également tout le personnel médical et les responsables de la sécurité, etc. dans la diffusion des doses de vaccin est aussi indispensable. Freiner la contamination et, au bout du compte, anéantir la pandémie fait partie de l'objectif à atteindre.

D'autre part, la santé de notre économie dépend aussi de la rapidité de déploiement de la vaccination. La fermeture des restaurants et d'une grande partie des commerces est, à ce jour, déjà fatale à la survie de certains d'entre eux.

Accélérer le rythme de l'administration des vaccins, ayant prouvé leur innocuité et leur efficacité, est crucial. Pour ce faire, la Direction de la santé et des affaires sociales :

1. A-t-elle suffisamment de personnel à disposition ?
2. Cas échéant, pense-t-elle faire appel au service de la protection civile ?
3. A-t-elle invité les médecins généralistes à participer à la vaccination ? Si ce n'est pas le cas, pour quelle raison ?
4. Envisage-t-elle d'associer les pharmaciens à la diffusion des vaccins ?
5. Prévoit-elle organiser une vaccination dans tous les homes médicalisés du canton ?

25 janvier 2021

#### II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat relève qu'il partage l'appréciation de Mme la Députée Gilberte Schär qu'il s'agit de tout mettre en œuvre pour que la population fribourgeoise soit vaccinée, selon les priorités définies par la Confédération. En effet, au vu du faible taux d'infection dans la population ainsi que de l'incertitude d'une immunité naturelle après une infection, la vaccination contre le virus SARS-COV-2 paraît en ce moment le seul moyen pour stopper ou du moins ralentir l'évolution de la pandémie. Une « vaccination à grande échelle » c'est-à-dire l'immunisation d'une partie importante de la population est une action coordonnée qui nécessite une approche stratégique

en impliquant tous les acteurs sanitaires et non-sanitaires du canton en coordination avec la Confédération.

Idéalement, 70 % de la population devrait être vaccinée pour stopper cette pandémie. Cette vaccination de masse est un immense défi logistique. Pour notre canton, ce sont plus de 220 000 personnes qui devraient être vaccinées d'ici l'été/automne 2021, représentant plus de 440 000 doses de vaccins à administrer en un peu plus de 6 mois (2 doses sont nécessaires).

Afin de procéder, dans les meilleurs délais, à la vaccination de toutes les personnes qui le souhaitent, chaque canton établit son propre concept de vaccination. La Confédération fournit les vaccins, définit l'ordre de priorité des différents groupes de personnes à vacciner et élabore une campagne d'information.

Le concept du canton de Fribourg fixe les lignes principales de la vaccination contre le COVID-19, qui repose sur les centres de vaccination, la vaccination via notamment les équipes mobiles pour les institutions à risque (EMS, institutions pour personnes handicapées, etc.), les hôpitaux et cliniques, les soins à domicile, les médecins installés et les pharmaciens. Les vaccins sont livrés par la Confédération dans une pharmacie dédiée, gérée par la pharmacienne cantonale. Cette pharmacie joue un rôle central dans la logistique et la livraison des vaccins.

1. *A-t-elle suffisamment de personnel à disposition ?*
2. *Cas échéant, pense-t-elle faire appel au service de la protection civile ?*

La Task Force sanitaire est en pleine capacité à répondre à la stratégie de déploiements des unités mobiles de vaccination depuis la fin décembre 2020 ainsi que pour la montée en puissance des lignes de vaccination, depuis le 18 janvier 2021. Elle a mis sur pied en 2020 une équipe spécifique (5,8 EPT) pour assurer la gestion des ressources humaines liées à la vaccination. Il s'agit de recruter et de gérer le personnel lié aux 2 centres de vaccination ainsi que le personnel pour les équipes mobiles dans le cadre d'un processus d'organisation agile. Des contacts étroits se sont noués auprès d'organismes cantonaux ayant des profils pouvant convenir aux différents rôles requis tant dans les unités mobiles que dans les centres de vaccinations. Les annonces de recrutement dans les divers médias cantonaux et sur les réseaux sociaux ont permis de recevoir plus de 600 dossiers de candidature, notamment pour les postes de cadres (responsables et adjoints des centres) et les postes de médecins, d'infirmiers et infirmières, agents et agentes d'accueil, agents et agentes helpdesk, agents et agentes administratifs, agents et agentes de vaccination, préparateurs et préparatrices des doses de vaccins.

Des civilistes et du personnel de la protection civile font également partie des équipes appelées à travailler dans l'organisation et dans les équipes. A ce jour, 1 EPT de civilistes et 8 EPT de personnel de la protection civile ont été engagés.

Le processus de recrutement a permis d'engager 92 personnes pour commencer les vaccinations d'abord dans les EMS puis dans les centres (état au 31 janvier 2021). Les équipes sont appelées à évoluer rapidement selon les doses de vaccins disponibles. Un concept de formation ad hoc a été mis sur pied avec le soutien de la HES santé, qui permet de disposer d'équipes avec des compétences diverses pour assurer une certaine flexibilité dans la gestion des ressources humaines. A terme, les équipes mobiles viendront en partie soutenir les centres de vaccination.

La gestion des ressources humaines des équipes de vaccination représente un défi organisationnel certain, au vu de la nécessaire agilité de l'organisation en raison notamment des livraisons incertaines des vaccins.

3. *A-t-elle invité les médecins généralistes à participer à la vaccination ? Si ce n'est pas le cas, pour quelle raison ?*
4. *Envisage-t-elle d'associer les pharmaciens à la diffusion des vaccins ?*

Comme dit en préambule, le concept de vaccination cantonal a prévu dès le départ d'intégrer les médecins et les pharmaciens.

Les dernières difficultés relatives aux aspects logistiques, à la facturation et au système d'information ont pu être réglées fin janvier 2021 et un accord trouvé avec les médecins fribourgeois MFÄF. Une convention lie la MFÄF et la DSAS depuis début février 2021.

La convention tarifaire concernant la vaccination dans le cas de la pandémie de COVID-19, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, conclue entre la CDS et la tarifsuisse SA, la communauté d'achat HSK, l'assurance-maladie CSS et l'Institution commune LAMal (IC LAMal) s'applique en principe aux cabinets médicaux et garantit ainsi la facturation à charge de l'AOS des vaccinations effectuées dans les cabinets médicaux.

Le tarif de 14 fr. 50 a été négocié par la Confédération en partant du principe de vaccinations en série. Le corps médical exige désormais un tarif plus élevé. Une rémunération plus élevée des cabinets médicaux fait actuellement l'objet de négociations entre les fournisseurs de prestations et les assureurs-maladie.

Les vaccinations en cabinet vont commencer le 8 février après une formation accélérée sur le système informatique nécessaire à la transmission des informations. Ce sont d'abord 7 cabinets pilotes qui sont appelés à compléter le dispositif de vaccination. Un tournus de cabinets est prévu. Selon l'arrivée d'un nombre plus important de vaccins et d'autres types de vaccins plus simples à manier, il est prévu d'intégrer rapidement un plus grand nombre de cabinets ainsi que les pharmaciens. Des discussions sont en cours entre la pharmacienne cantonale et la Société fribourgeoise des pharmaciens pour préparer leur intégration dans le système dès que cela est possible.

5. *Prévoit-elle organiser une vaccination dans tous les homes médicalisés du canton ?*

Les résidents et résidentes ainsi que le personnel des EMS ont été les premiers à bénéficier des vaccinations aussitôt que la Confédération a lancé sa campagne de vaccination, déjà durant la dernière semaine de l'année 2020. Cela permet aujourd'hui au canton de Fribourg d'être l'un des premiers à avoir administré une première dose de vaccins dans l'ensemble des 52 EMS du canton et de prévoir de terminer avec une 2<sup>ème</sup> dose le 20 février prochain.

2 février 2021